



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Verdon sur mer, le 8 novembre 2010

La parcelle D1146 à Soulac sur Mer : c'est une zone humide, une zone inondable et un site Natura 2000.

Mais c'est aussi bientôt un supermarché de 4500 m², un parking de 433 places, et une station service !

Le groupe Carrefour souhaite construire un nouvel établissement et une station service face à la zone d'activité du Jeune Soulac. Malgré des avis défavorables lors du premier dépôt de permis de construire (29/09/08), et une concertation minimaliste pour un établissement de cette envergure, le projet est aujourd'hui en cours de finalisation. Le sacrifice d'une zone humide deviendrait-il soudainement acceptable ?

Pourtant un permis de construire a été délivré pour une station service (ICPE¹) en zone inondable (PPRI² jaune) malgré le règlement (*article 2.3.1* interdisant "tout stockage de produits dangereux ou polluants")...

Identifié comme zone humide par le SAGE Estuaire qui sera prochainement validé, cet espace est soumis aux contraintes de la loi sur l'eau prévoyant notamment la libre circulation des masses d'eau ainsi que le contrôle des remblais et de l'imperméabilisation des sols. Le site est également intégré dans les docobs Natura 2000 en cours d'élaboration : « Marais du Bas Médoc » et « Marais du Nord Médoc », et à ce titre abrite des habitats et des espèces menacés.

Le SCOT en cours d'élaboration préconisant également de ne pas créer de nouvelles projections d'urbanisation, comment un tel projet peut-il se justifier ?

¹ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

² Plan de Prévention des Risques d'Inondation

Aujourd'hui, les associations, chasseurs, agriculteurs et usagers des zones humides du Médoc se mobilisent pour la concertation autour des politiques publiques afin qu'émergent sur le territoire des actions communes en faveur de la préservation de ces espaces indispensables et de la biodiversité. Ce travail est-il vain ? Comment convaincre les plus sceptiques des bienfaits des démarches en cours alors qu'un groupe commercial mondial peut s'y implanter en ignorant tout du territoire, des processus de concertation en cours et des efforts de chacun ?

Il est surtout navrant de constater qu'après des courriers restés sans réponse et de multiples démarches auprès des collectivités et services de l'Etat, ce communiqué de presse reste un de nos derniers outils pour qu'un vrai débat puisse avoir lieu sur ce projet et ses impacts, avant des recours administratifs.

Les associations co-signataires

FIN

Co signataires :

Association Curuma (CPIE Médoc), Agora Soulac Energie, Aquitaine Alternatives, Cistude Nature, LPO Aquitaine, Vive la Forêt, Vivre à Soulac.

Pour tous renseignements complémentaires

Contacts :

Association Curuma (CPIE Médoc)

Bertrand Iung, Président 05 56 09 58 32
Patrick Lapouyade, Directeur 06 22 81 18 26
Elodie Aubert, Vice Présidente 06 84 22 08 28

15 route de Soulac 33123 Le Verdon sur mer
tel 05 56 09 65 57 / fax : 05 56 09 67 03
contact@curuma.org

Autres contacts :

Agora Soulac Energie, Sylvie Justome
Aquitaine Alternatives, M Dominique Nicolas
Cistude nature, M Christophe Coïc
LPO Aquitaine, M Jean-Pierre Viry
Vive la Forêt, Mme Dominique Gisson
Vivre à Soulac, M Hervé Peltier